



Travaux de réfection de voiries à La Falaise

Rue de la Source et rue de Tanqueue

2 impasses des Brissettes

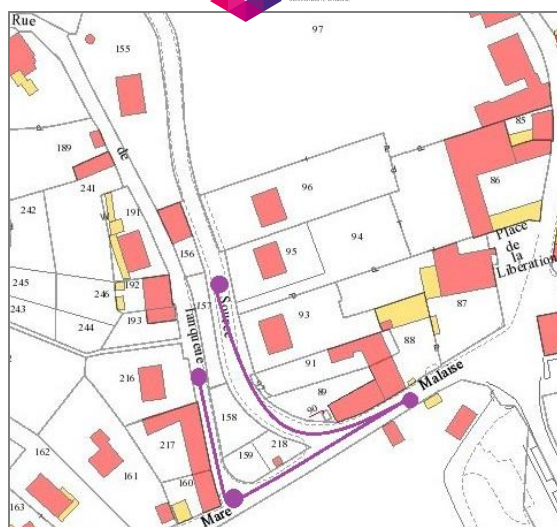
Les travaux prévoient la réfection des chaussées et des trottoirs (rues de la Source et de Tanqueue : portion marquée en violet sur le plan ci-contre). À cette fin, des mesures de sécurisation sont prises :

- la circulation sera alternée et le stationnement interdit pour les rues de Tanqueue et de la Source du 7 au 29 septembre 2017 de 7h30 à 19h.
- la circulation sera alternée et le stationnement interdit pour les impasses des Brissettes du 19 au 29 septembre 2017 de 7h30 à 19h.

De même, pour permettre le rabotage de chaussée et l'application des enrobés, toutes ces voies seront fermées à la circulation du 27 au 29 septembre 2017 de 7h30 à 19h.

Dans ce cadre, la base de vie de l'entreprise WATELET TP en charge de ces travaux pour le compte de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) est installée sur une partie du parking du Bec de Géline jusqu'à la fin du mois.

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne temporaire occasionnée.



La commune vous aide :



RAPPEL

Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2016/2017

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) durant les vacances scolaires, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 septembre 2016, avait décidé à l'unanimité de renouveler cette aide financière :

- de 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires de l'année 2016/2017, hors stages, séjours ou colonies de vacances.

Pour faire la demande de versement, venir en mairie avec une pièce d'identité, la ou les factures correspondantes et un RIB pour le virement bancaire avant le 30 novembre 2017 (virement bancaire en décembre).

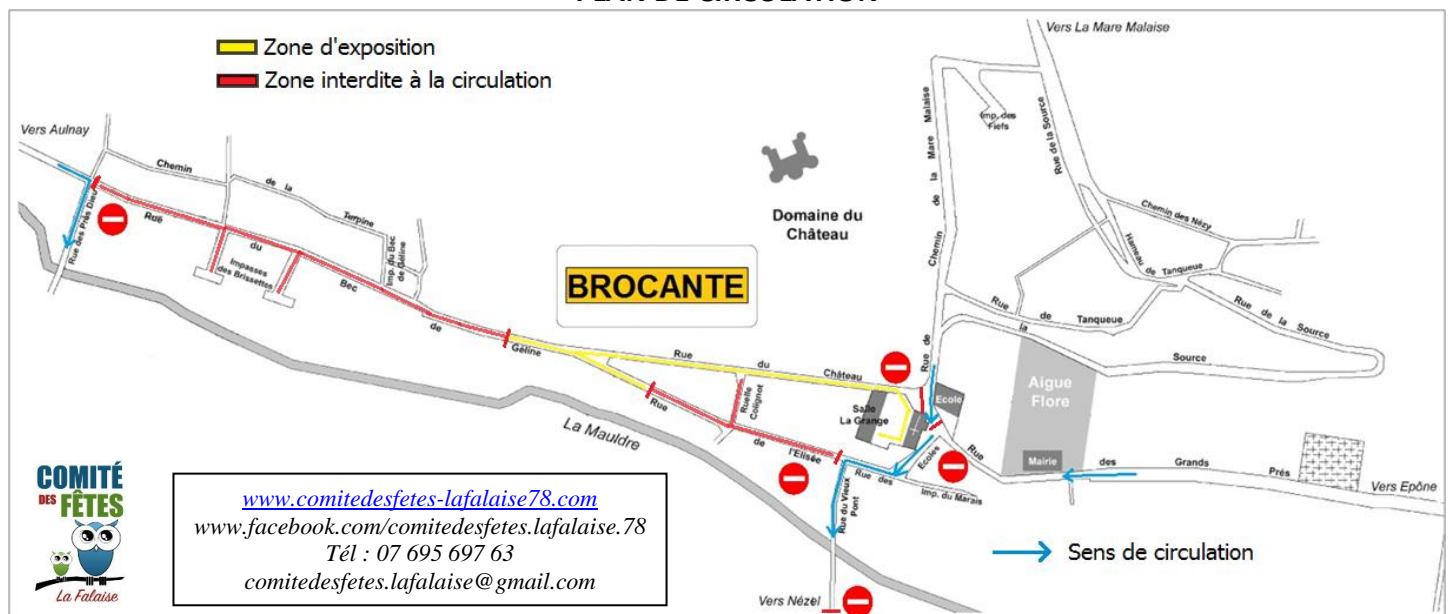
BROCANTE LA FALAISE

DIMANCHE 17 sept.

Le Comité des Fêtes de La Falaise organise une Brocante le dimanche 17 septembre 2017 au centre du village (rue du Château, rue de l'Elizée et rue du Bec de Géline). Le retour de cette emblématique manifestation nécessite des mesures de sécurisation de 6h à 18h qui occasionneront quelques dérangements pour lesquels nous comptons sur votre compréhension :

- ▶ Place de la Libération, rue du Château, rue du Bec de Géline et rue de l'Elizée : circulation et stationnement interdits dans les 2 sens, sauf riverains et exposants.
- ▶ Rue des Ecoles : sens unique centre village La Falaise → Nézel (inversion du sens de circulation) et interdiction de stationnement : les riverains pourront stationner sur le parking de la Mairie rue des Grands Prés.
- ▶ Rue du Vieux Pont : sens unique La Falaise → Nézel.
- ▶ Rue des Prés Dieu : sens unique La Falaise → Nézel.
- ▶ Rue des Grands Prés : sens interdit La Falaise → Épône.

PLAN DE CIRCULATION



Rappel de Quelques Règles...

Il est demandé à chacun de respecter les dispositions suivantes :

- Le règlement sanitaire départemental interdit, entre autres, le brûlage des déchets verts.
- Les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés : arrêté préfectoral n° 2012346-0003 du 11 décembre 2012 relatif à la lutte contre le bruit :
 - les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
 - les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Un village propre et accueillant est l'affaire de tous, voici quelques exemples d'actions que chacun peut mettre en œuvre :

- Entretien du trottoir devant chez soi ;
- Ramasser les déjections de nos animaux de compagnie, même dans les espaces verts ;
- Ne rien jeter à même le sol ;
- Ne pas jeter de déchets verts et de matériaux dans la nature.

Ces petits gestes quotidiens et réguliers nous aideront à rendre notre village plus propre et accueillant.

Amélioration de la collecte des déchets : Campagne de remplacement des bacs à ordures ménagères GRATUIT

À compter du mois de septembre, les habitants de votre commune pourront demander gratuitement le remplacement de leur bac à ordures ménagères. Une distribution progressive des bacs sera réalisée entre septembre et décembre chez l'habitant par la SOTREMA, prestataire actuel de bacs sur ce secteur.

Pour les informer de cette opération, la communauté urbaine va faire réaliser des supports de communication qui seront accrochés par les équipes de collectes aux bacs des emballages recyclables dès la rentrée.

Pourquoi un nouveau bac ?

Pour faciliter la manipulation par les équipages de collecte.
Pour améliorer le service.

Quelle marche à suivre ?

Chaque famille est invitée à contacter la SOTREMA au n° vert 0 800 40 36 40 pour :

- Définir le volume de son futur bac en fonction du nombre d'habitants du foyer,
- Fixer un rendez-vous pour la livraison du bac à domicile,
- Si la famille le souhaite, elle pourra redonner son ancien bac, pour recyclage.

Important - À savoir

- Une fois le nouveau bac livré, le dépôt en sac ne sera plus autorisé.
- Les habitants disposant déjà d'un bac et ne souhaitant pas se séparer de l'ancien ne pourront présenter qu'un seul bac à la collecte.
- Un seul bac sera distribué par foyer.
- Cette opération concerne les communes d'Épône, Gargenville, Guernes, Fontenay-Saint-Père, La Falaise, Mézières-sur-Seine et Saint-Martin-la-Garenne.

La communauté urbaine gère vos déchets et répond à toutes vos questions.

Infos déchets : 01 30 98 78 14

Née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion de 6 intercommunalités, Grand Paris Seine & Oise est la plus importante communauté urbaine de France. Fort de ses 500 km², peuplé de plus de 400 000 habitants répartis dans 73 communes dont les pôles urbains de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy, ce territoire est relié à la capitale via l'A14, l'A13, la ligne J du Transilien et bénéficiera de l'arrivée du RER E EOLE en 2024. GPS&O est ainsi l'un des maillons stratégiques du Grand Paris, au cœur des grands projets de la vallée de la Seine. Aéronautique, automobile, robotique, écoconstruction, agriculture, facture instrumentale, enseignement supérieur font de ce territoire un laboratoire d'innovations.

Présidée par Philippe Tautou, maire de Verneuil-sur-Seine, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise compte 129 conseillers communautaires. Elle gère plusieurs compétences structurantes : mobilité et déplacements, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, environnement, déchets, eau et assainissement.



N'hésitez pas à joindre l'équipe technique du COBAHMA-EPTB Mauldre :

- 01.39.07.88.09 ou au 06.74.89.92.32
- 01.39.07.88.08 ou au 06.80.88.20.12

vous informe...

Le Nouveau Guide du Riverain vient d'arriver !*

Votre propriété ou votre commune est traversée par la Mauldre ou l'un de ses affluents ?

Vous vous demandez quel est le fonctionnement d'un cours d'eau et de son écosystème ?

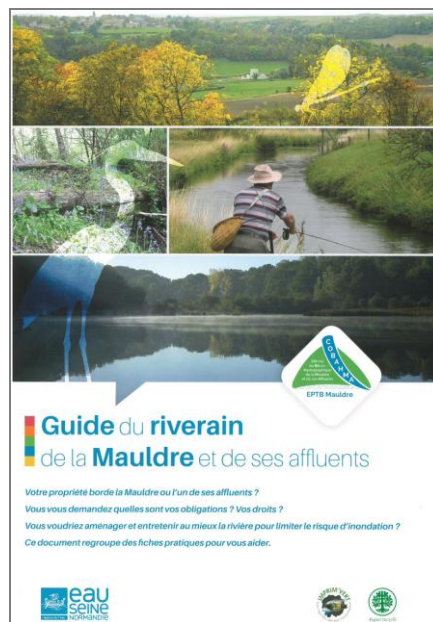
Quels sont les gestes simples pour aménager et entretenir au mieux la végétation et les berges des cours d'eau ?

Que faire lorsque vous apercevez une pollution ?

Ce document illustré regroupe différentes fiches pratiques pour répondre à ces interrogations ainsi des informations qui permettent de mieux connaître la réglementation en vigueur et les techniques de gestion appliquées aux cours d'eau.

Des fiches de gestions Jussie et Renouée ont également été réalisées pour mieux appréhender et lutter contre le développement de ces espèces qui envahissent nos territoires.

Disponibles en version papier auprès de votre commune et en téléchargement sur le site internet du COBAHMA-EPTB Mauldre (<http://mauldre.fr/actualites>).



* Déjà distribué aux riverains concernés avec le flash n° 26 du 10 juillet 2017

Riverain responsable, ça coule de source !

Gestion des feuilles d'automne et des dernières tailles avant l'hiver.

Soyez acteur en aidant les communes et les syndicats de rivières à entretenir le bassin versant de la Mauldre et de ses affluents : les branches, les coupes de tontes ou les feuilles mortes ne doivent pas être jetées dans le cours d'eau, ni même entreposées à proximité de la berge, sinon elles risqueraient d'être emportées par une montée des eaux et de créer un embâcle entravant le bon écoulement des eaux et accentuant le risque d'inondation. Les déchets végétaux contribuent également à la pollution organique du cours d'eau en enrichissant trop le milieu, favorisant le développement d'algues, d'autres végétaux ou de bactéries inappropriées.



Zoom sur des déchets verts formant un embâcle dans le centre-ville de Beynes - Août 2017 - COBAHMA

Les déchets verts qui s'écoulent dans les cours d'eau à Garancières, à St Rémy-lès-Chevreuse, à Elancourt ou encore à Versailles, s'accumulent à d'autres déchets au cours de son périple jusqu'à la confluence avec la Seine, pouvant créer de nombreux embâcles sur son trajet.

Ainsi, avec une attention de chacun, la rivière retrouvera un libre écoulement, une qualité paysagère et une bonne qualité de vie.

Prévoyez un lieu à l'écart du cours d'eau (plus de 6m) pour composter vos déchets verts ou penser à les évacuer grâce aux services de gestion des déchets de votre commune. Si besoin, transmettez le message à votre jardinier afin qu'il devienne lui aussi jardinier responsable.